



Mon ancien véhicule est gagé.

Par **sasa1107**, le 18/11/2008 à 10:33

Bonjour,

J'ai changé de véhicule chez un concessionnaire et il se révèle que le véhicule qu'il m'a repris était gagé. Je savais pas que le véhicule était gagé d'ailleurs, même le concessionnaire ne m'a pas demandé de certificat de non-gage.

Maintenant que le concessionnaire a le véhicule et moi le mien, il m'appelle pratiquement tous les jours pour faire le nécessaire. Que peut-il m'arriver ?

Par **Marion2**, le 18/11/2008 à 12:19

Bonjour,

Pourquoi ce véhicule est-il gagé ? Un crédit sur ce véhicule non réglé ? des PV non payés ? Afin d'éviter les ennuis je vous conseille vivement de régler ce que vous devez.

Par **sasa1107**, le 18/11/2008 à 12:31

ben je sais pas pourquoi il est gagé sinon un concessionnaire aurait pris la peine de voir si il est gagé ou pas

Par **Marion2**, le 18/11/2008 à 13:42

Vous devez savoir si vous aviez un crédit pour ce véhicule, non réglé ou si vous avez eu des PV que vous n'avez pas réglés.

C'est à vous de faire en sorte que ce véhicule ne soit plus gagé. Appelez la préfecture et demandez leur le motif du gage.